COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ET CONJOINTE RELATIVE AUX ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES LA TURBIE

Par arrêté communautaire n°01/2021 en date du 31 mai 2021, Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Rivièra Française a prononcé l'ouverture d'une enquête publique, unique et conjointe, portant sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune de La Turbie.

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULERA
DU **LUNDI 21 JUIN 2021 (9h00) AU VENDREDI 23 JUILLET 2021 (17h00) INCLUS,**
En Mairie de la Turbie – 1, av. De la Victoire 06 320 La Turbie
Au siège de la CARF – 16, rue Villarey – 06 500 Menton

Mme GOSSELIN JOCELYNE a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur accueillera le public en Mairie de LA TURBIE aux dates et heures indiquées ci-dessous et selon les règles sanitaires en vigueur :

- **Le 21 juin 2021 de 9h à 12 h et de 14h à 17h,**
- **Le 13 juillet 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **Le 23 juillet 2021 de 9h à 12h et 14h à 17h.**
-

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

L'arrêté et le dossier d'enquête publique sont consultables :

- en **Mairie de La Turbie aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** ;
- au **siège de la CARF situé 16, rue Villarey – 06 500 MENTON du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**.

Le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site internet de la CARF www.riviera-française.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la CARF – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 16 Rue Villarey – 06500 Menton

Le public pourra consigner ses observations et propositions **du lundi 21 juin 2021 à 9h00 au vendredi 23 juillet 2021(17h00) inclus** :
- Sur les registres d'enquête publique unique et conjointe disponibles dans les deux lieux d'enquête précités,
- Sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à partir du lien disponible sur le site internet de la CARF www.riviera-française.fr
- Par courrier adressé à Madame Le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur les zonages d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales Commune de La Turbie CARF - 16, rue Villarey - 06500 MENTON.

La copie du rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions seront transmises à la Mairie de la Turbie et conservées à la CARF pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la CARF www.riviera-francaise.fr pendant un an.

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 04/06/2021

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

▽ Divers

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 26 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 mai 2013,
Madame Annette Françoise VERMAND, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre Henri AMALRIC, demeurant à MENTON (06500) 22, rue Albert 1er.
Née à NICE (06000), le 13 septembre 1918.
Décédée à MENTON (06500) le 24 janvier 2021. A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Adrien POUSSEUR, Notaire Associé au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Edith TINARELLI-RIPOLL, Adrien POUSSEUR et Nathalie MEKIOUS-DARTY » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à MENTON (Alpes Maritimes), 27, Avenue Carnot, le 11 mai 2021.
La copie authentique de ce procès-verbal accompagnée de la copie figurée du testament ont été reçues par le greffe du Tribunal Judiciaire de NICE Je 18 mai 2021.
Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marylène MARS-OLEON, notaire à RIOM (63200), 9, rue Ray Charles, référence CRPCEN : 63123, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

▽ Convocations aux A.G.

AVIS

La prochaine assemblée générale ordinaire du Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 14h30, en visio-conférence avec l'ordre du jour suivant :
1. Rapports du conseil d'administration sur l'exercice 2020 :
- Rapport d'activité
- Rapport de gestion
2. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.
3. Approbation des comptes annuels 2020 et quitus aux administrateurs.
4. Ratification du PV de l'AGO du 10 juin 2020.
5. Renouvellement de 3 membres du CA : Jean-Claude Canavese, Jean-Christophe Maillot et Jean Zieger.
6. Vote des résolutions.
Suivie d'une assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant :
1. Demande de la ville de Cannes de ne plus siéger au conseil d'administration et de ne plus figurer comme membre de droit dans les statuts de l'association (courrier du 13/07/2020).
2. Examen et approbation de la fusion par absorption de l'EDCM par le PNSD et du traité de fusion correspondant : vote de la résolution.
Pour confirmer votre présence, envoyer votre pouvoir ou avoir accès aux documents d'information, merci de contacter Cécile Mièle : cecile.miele@pnsd.fr

---

AVIS

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire de l'Ecole de danse de Cannes-Mougins Rosella Hightower se tiendra le Mardi 22 juin 2021 à 16:00, en visio-conférence
Ordre du jour :
1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.
2. Approbation des comptes annuels 2020 et quitus aux administrateurs.
3. Ratification du PV de l'AGO du 19 juin 2020.
4. Vote des résolutions.
Elle sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.
Ordre du jour :
3. Examen et approbation de la fusion par absorption de l'EDCM par le PNSD et du traité de fusion correspondant : vote de la résolution. Constatation de la réalisation des conditions suspensives liées à la fusion.
4. Dissolution sans liquidation de l'EDCM à compter de la réalisation définitive de la fusion.
Pour confirmer votre présence, envoyer votre pouvoir ou avoir accès aux documents d'information, merci de contacter Cécile Mièle : cecile.miele@pnsd.fr

▽ Vie des Sociétés

AVIS

Par décision en assemblée générale en date du 22/06/2020, la société SACHA SARL ayant son siège, 11, avenue du Tapis Vert 06220 VALLAURIS 817 653 918 00018, il a été décidé la continuité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social suite à l'exercice 2019.

Pour avis unique

AVIS

L'AGE du 2 avril 2021, de la société TE IUBESC, SCI au capital de 100 euros sise à Beausoleil 06240 1, rue Honoré de Milio R.C.S. Nice D 534 174 156, a décidé le transfert du siège à PRIVAS (07000) côte du baron, avec effet au 1er mai 2021,
Le dépôt des pièces sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nice et AUBENAS.

La gérance.

▽ Avis d'Enquêtes

COMMUNE D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIC

REALISATION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE QUARTIER FONTONNE
DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté en date du 11 mai 2021, le Maire de la commune d'Antibes Juan-Les-Pins a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet de la résidence autonomie de la Fontonne valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
Le public est informé que l'enquête publique se déroule au 2e étage de la Direction de l'Urbanisme : 11, boulevard Chancel, 06600 Antibes, du 1er juin au 2 juillet 2021 inclus. L'accueil s'effectuera du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Le dossier d'enquête ainsi que le registre destiné à recevoir les observations formulées par le public pourront être consultés sur place par toute personne intéressée pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le dossier d'enquête sera également accessible sur le site de la Ville d'Antibes www.antibes-juanlespins.com.
M. Paul-Denis SOLAL, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus indiquée, pour recevoir le public les :
- Mardi 1er juin 2021, de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 16 juin 2021, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 2 juillet 2021, de 14h00 à 17h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public sur place et sur le site internet de la ville, adressées par écrit au commissaire-enquêteur qui les joindra au registre, et ce avant la fin du délai de l'enquête soit le 2 juillet 2021 inclus, par courriel à plu-residenceautonomie@ville-antibes.fr ou par courrier à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur - Direction de l'Urbanisme - Résidence autonomie la Fontonne - Mairie d'Antibes, CS 82205, 06605 Antibes Cedex.
A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par M. le Commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Maire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois. Ces documents seront consultables sur le site internet de la ville pendant un an.

COMMUNAUTÉ DE LA RIVIÈRA FRANÇAISE

PREMIER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ET CONJOINTE RELATIVE AUX ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES LA TURBIE

Par arrêté communautaire n°01/2021 en date du 31 mai 2021, Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Rivière Française a prononcé l'ouverture d'une enquête publique, unique et conjointe, portant sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune de La Turbie.
L'enquête publique se déroulera du lundi 21 juin 2021 (9 heures) au vendredi 23 juillet 2021 (17 heures) inclus, en Mairie de la Turbie, 1, av. de la Victoire 06320 La Turbie au siège de la CARF, 16, rue Villarey 06500 Menton.
Mme GOSSELIN Jocelyne a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur accueillera le public en Mairie de La Turbie aux dates et heures indiquées et selon les règles sanitaires en vigueur :
- Le 21 juin 2021 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- Le 13 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- Le 23 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures
L'arrêté et le dossier d'enquête publique sont consultables : en Mairie de La Turbie aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
Au siège de la CARF situé 16, rue Villarey 06500 Menton du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
Le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site internet de la CARF www.riviera-française.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la CARF, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, 16, rue Villarey 06500 Menton
Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 21 juin 2021 à 9 heures au vendredi 23 juillet 2021, 17 heures inclus :
- Sur les registres d'enquête publique unique et conjointe disponibles dans les deux lieux d'enquête précités.
- Sur le registre dématérialié sécurisé ouvert à partir du lien disponible sur le site internet de la CARF www.riviera-française.fr
- Par courrier adressé à Madame Le Commissaire Enquêteur, Enquête publique sur les zonages d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales Commune de La Turbie CARF, 16, rue Villarey, 06500 Menton.
La copie du rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions seront transmises à la Mairie de la Turbie et conservées à la CARF pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la CARF www.riviera-francaise.fr pendant un an.

▽ Jugements

EXTRAIT DE JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE GRASSE DU 24 NOVEMBRE 2020

Par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel de Grasse du 24 novembre 2020, rectifié par jugement en difficulté d'exécution du Tribunal correctionnel de Grasse du 11 février 2021
BORNE Stephanie
née le 15 novembre 1981 à CAGNES-SUR-MER (Alpes-Maritimes)
a été reconnue coupable de :
- 133 OMISSION D'ÉCRITURE DANS UN DOCUMENT COMPTABLE - FRAUDE FISCALE, faits commis à CAGNES SUR MER BOULANGERIE PATISSERIE du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014
prévus par ART. 1743 1° C.G.I. ART.L.123-12, ART.L.123-13, ART.L.123-14 C.COMMERCE.
et réprimés par ART.1743 AL.1, ART.1741 AL.1, AL.9, AL.11, ART.1750 C.G.I. ART.50 LOI 52-401 DU 14/04/1952.
- 4044 SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : DISSIMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE faits commis à CAGNES -SUR-MER BOULANGERIE PATISSERIE du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014 prévus par ART.1741 AL.1, AL.8 C.G.I.
et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.9, AL.11, ART.1750 C.G.I. ART.50 LOI 52-401 DU 14/04/1952.
et condamnée à :
06 mois d'Emprisonnement délictuel avec sursis, à titre de peine principale avec sursis
1 amende délictuelle de 6000 euros, à titre de peine principale
02 mois d'affichage de la décision à la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes à titre de peine complémentaire
1 publication dans le journal Nice Matin, à titre de peine complémentaire
ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure d'un montant de 127 euros.
la SARL AUX DELICES DE CAGNES
N° SIREN/SIRET : 487452625
a été reconnue coupable de :
- 4044 SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : DISSIMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE faits commis à CAGNES-SUR-MER du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014 prévus par ART 1741 AL.1, AL.8 C.G.I.
et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.9, AL.11, ART.1750 C.G.I. ART.50 LOI 52-401 DU 14/04/1952.
- 1331 OMISSION D'ECRITURE DANS UN DOCUMENT COMPTABLE - FRAUDE FISCALE faits commis à CAGNES SUR MER du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014
prévus par ART.1743 1° C.G.I. ART.L.123-12, ART.L.123-13, ART.L.123-14 C.COMMERCE.
et réprimés par ART.1743 AL.1, ART.1741 AL.1,AL.9,AL.11, ART.1750 C.G.I. ART.50 LOI 52-401 DU 14/04/1952.
et condamnée à 1 Amende délictuelle de 6000 euros, à titre de peine principale avec sursis ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure d'un montant de 127 euros.
Sur l'action civile : Stéphanie BORNE et la SARL AUX DELICES DE CAGNES sont déclarées entièrement responsables du préjudice subi par la DDFIP, partie civile, et sont solidairement tenues au paiement des impôts fraudés ainsi qu'aux majorations et pénalités y afférentes.

Pour extrait conforme,
le 31 mai 2021 Le Greffier

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

*Les **APPELS D'OFFRES** se trouvent en page suivante*

SANTÉ nice-matin HORS-SÉRIE var-matin

Envie de mieux comprendre vos ados ?

76 pages pour vous aider à connaître leurs comportements, leurs réactions, leurs attentes aussi bien dans leur scolarité que dans leur vie personnelle et affective.

4,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux

200669

Notaires

PAUL&ASSOCIÉS NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 06/06/2016

Madame AIRAUDI Henriette Lucienne, née à NICE le 26/04/1944 et décédée le 04/06/2020 à NICE, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé le 01/06/2021 au rang des minutes de Maître Nelly DEUR, notaire au sein de la SCP PAUL & ASSOCIES, qui a reconnu que les conditions de la saisine du légataire universel sont bien remplies.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître DEUR Nelly, notaire au sein de la SCP SCP PAUL et ASSOCIES. Sis à 23 boulevard Gambetta 06000 NICE (référence CRPCEN : n°06052) dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire.

200668

DIFFUSART

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 100 €
Siège social : 59 boulevard Sadi Carnot,
06110 LE CANNET
878 445 048 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Selon PV d'assemblée générale en date du 01/06/2021, il a été décidé de transférer le siège à partir du 1er juin 2021 au 12 place de la Mairie, 26790 BOUCHET. La société sera radiée du RCS de CANNES et immatriculée au RCS de ROMANS.

Le représentant légal.

200670

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 02 janvier 2021 enregistré le 25 mai 2021 au SIE de NICE, sous le dossier 2021 00010081, référence 0604P61 2021 A 01809,

ACTUAL NICE 343 «SNC» au capital de 125 000 €uros, dont le siège social est 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 851 512 830,

A cédé à

ACTUAL BAT NICE «SNC» au capital de 125 000 €uros dont le siège social est 52 avenue Pierre Isnard, 06200 NICE (anciennement 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL), immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 891 869 521,

Son fonds de commerce de «Agence de travail temporaire» qu'elle exploitait sis 52 avenue Pierre Isnard, 06200 NICE.

Cette vente a été consentie au prix de 10 000 €uros, avec entrée en jouissance au 02/01/2021.

Pour la validation des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur ACTUAL BAT NICE au 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL.

200673

COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET CONJOINTE RELATIVE AUX ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES - LA TURBIE

Par arrêté communautaire n°01/2021 en date du 31 mai 2021, Monsieur le président de la communauté d'agglomération de la Riviera Française a prononcé l'ouverture d'une enquête publique, unique et conjointe, portant sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de LA TURBIE.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA DU LUNDI 21 JUIN 2021 (9h00) AU VENDREDI 23 JUILLET 2021 (17h00) INCLUS,

- En mairie de LA TURBIE - 1 av. de la Victoire, 06320 LA TURBIE.
- Au siège de la CARF - 16 rue Villarey, 06500 MENTON

Mme GOSSELIN Jocelyne a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur accueillera le public en mairie de LA TURBIE aux dates et heures indiquées et selon les règles sanitaires en vigueur :

- **Le 21 juin 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **Le 13 juillet 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **Le 23 juillet 2021 de 9h à 12h et 14h à 17h.**

L'arrêté et le dossier d'enquête publique sont consultables :

- **En mairie de La Turbie aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00;**
- **Au siège de la CARF situé 16 rue Villarey, 06500 MENTON du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site internet de la CARF www.riviera-francaise.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la CARF - Direction de l'eau et de l'assainissement -16 rue Villarey, 06500 MENTON

Le public pourra consigner ses observations et propositions **du lundi 21 juin 2021 à 9h00 au vendredi 23 juillet 2021 (17h00) inclus :**

- Sur les registres d'enquête publique unique et conjointe disponibles dans les deux lieux d'enquête précités,
- Sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à partir du lien disponible sur le site internet de la CARF : www.riviera-française.fr
- Par courrier adressé à Madame le commissaire-enquêteur - Enquête publique sur les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales commune de LA TURBIE CARF - 16 rue Villarey, 06500 MENTON.

La copie du rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions seront transmises à la mairie de LA TURBIE et conservées à la CARF pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport unique et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la CARF : www.riviera-francaise.fr pendant un an.

200671

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 02 janvier 2021 enregistré le 25 mai 2021 au SIE de NICE, sous le dossier 2021 00010039, référence 0604P61 2021 A 01803,

ACTUAL NICE 344 «SNC» au capital de 125 000 €uros, dont le siège social est 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 851 513 051,

A cédé à

ACTUAL BAT NICE «SNC» au capital de 125 000 €uros, dont le siège social est 52 avenue Pierre Isnard, 06200 NICE (anciennement 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL), immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 891 869 521,

Son fonds de commerce de «Agence de travail temporaire» qu'elle exploitait sis 52 avenue Pierre Isnard, 06200 NICE.

Cette vente a été consentie au prix de 10 000 €uros, avec entrée en jouissance au 02/01/2021.

Pour la validation des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur ACTUAL BAT NICE au 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL.

200665

SCI ISIS

Société civile
au capital de 73 175,53 €
Siège social : 23 avenue Robert Soleau,
06600 ANTIBES
410 920 045 RCS ANTIBES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant procès-verbal en date du 10 mai 2021, l'associé unique a nommé en qualité de gérant : Mme Isabelle PORTIER, demeurant 1577 avenue Jules Grec, 06600 ANTIBES en remplacement de M. Jean Claude PORTIER.

La gérance.

200672

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 02 janvier 2021 enregistré le 25 mai 2021 au SIE de NICE, sous le dossier 2021 00010068, référence 0604P61 2021 A 01807,

ACTUAL NICE 345 «SNC» au capital de 125 000 €uros, dont le siège social est 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 851 512 970,

A cédé à

ACTUAL BAT NICE «SNC» au capital de 125 000 €uros, dont le siège social est 52 avenue Pierre Isnard, 06200 NICE (anciennement 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL), immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 891 869 521,

Son fonds de commerce de «Agence de travail temporaire» qu'elle exploitait sis 52 avenue Pierre Isnard, 06200 NICE.

Cette vente a été consentie au prix de 10 000 €uros, avec entrée en jouissance au 02/01/2021.

Pour la validation des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur ACTUAL BAT NICE au 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL.

200667

IMMO 77

Société civile au capital de 1 000 €
Siège social :
1490 chemin Départemental 18,
06640 SAINT-JEANNET
528 761 695 RCS GRASSE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 1er juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 5 boulevard des Astronautes, 93160 NOISY-LE-GRAND.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.

Le représentant légal.

200666

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me OLIVARES-VIVES, notaire à NICE (06), 7 bis rue Caffarelli du 27/05/2021, il a été constitué une SCI dénommée : SOCIETE CIVILE GERVETTE

Capital : 700 000 € apportés en apport immobiliers.

Siège : 599 montée de la Tour, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Gérard GIORDANINO demeurant 599 montée de la Tour, La Juliandra, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Co-gérant : Madame Yvettes BRUGEROLLES épouse GIORDANINO demeurant 599 montée de la Tour, La Juliandra, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (France).

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé ou leurs descendants. Toute cession à un tiers de la société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS ANTIBES.

200674

AVIS

FRENCH RENTAL BOAT SERVICE SAS au capital de 10 500 € - 156 bd Napoléon III, 06200 NICE - RCS NICE 818 401 416. Suivant AGE du 28/02/2021, les actionnaires ont décidé l'adjonction d'une activité secondaire consistant au négoce de produits issus de lots d'enchères publiques et procédant ainsi à la modification de l'article 2 des statuts. Le président en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 4 décide le transfert du siège social qui devient : Ancienne adresse : 156 bd Napoléon III, 06200 NICE. Nouvelle adresse : 146 bd Napoléon III, 06200 NICE. Pour modification au greffe de NICE.

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire-Enquêteur

NICE 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon, 06110 LE CANNET